

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

Réunion du conseil municipal du 09 décembre 2016

**DATE DE CONVOCATION: LE 05 décembre 2016**

**PRESENTS:** Mme CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –  
Mme BILLEGA – M. ALLOCHON – Mmes CHABANT A – M. PERREAUT.

**EXCUSES:** Mme LHUISSIER - M. RONDIER

**SECRETAIRE:** Mme BILLEGA Nicole.

La séance débute à 20 heures sous la présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2016:**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

### **Amendes de police 2016:**

Les amendes de police s'élèvent, pour l'année 2016 à 366,50 €. Madame le Maire propose de les affecter comme il se doit, sur des panneaux de signalisation dont elle a demandé un devis.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et accepte ce devis.

### **Demande de subvention:**

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention déposée par l'association «Les Fripouilles» qui vient d'être reprise par des parents d'élèves du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant.

Après s'être entretenu avec les deux autres communes et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'accorder une subvention d'un montant de 150,00€ pour l'année 2016.

### **Rétrocession d'une concession:**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que suite à sa demande effectuée auprès de M. Joseph VADIC, ce dernier lui a fait parvenir un courrier dans lequel il

propose de rétrocéder à la commune, à titre gracieux, de la concession n° 253 lui appartenant.

Cette concession est située dans la partie rocheuse du cimetière à côté d'un terrain communal, ce qui permet d'obtenir un espace assez grand pour y implanter un columbarium.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires concernant cette rétrocession.

### **Décision modificative – Budget Commune:**

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants, pour un montant total de 5 239,00€:

#### **Section de Fonctionnement – Dépenses:**

Article 62876 – Remboursement de frais au GFP de rattachement	+ 3 950,00 €
Article 64111 – Rémunération principale Personnel titulaire	+ 835,00 €
Articles 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations	+ 150,00 €
Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 304,00 €

#### **Section de Fonctionnement – Recettes:**

Article 70312 – Redevances funéraires	+ 139,00 €
Article 7325 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (F.P.I.C.)	+ 1 800,00 €
Article 7788 – Produits exceptionnels divers	+ 3 300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise les modifications telles que proposées.

### **Autorisation dépenses d'investissement:**

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater des dépenses d'investissement non engagées au 30 décembre 2016, avant le vote du budget primitif 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Madame Le Maire explique que lors du dernier conseil communautaire de Creuse Grand Sud, une motion de soutien au Centre Hospitalier d'Aubusson a été adoptée à l'unanimité.

Elle propose aux conseillers municipaux de soutenir cette même motion qui est la suivante:

Le conseil municipal de Saint-Alpinien:

Soutient le personnel du centre hospitalier d'Aubusson dans ses actions pour le maintien des services de soins, en particulier les services de chirurgie ambulatoire et les postes nécessaires qui les font vivre.

S'oppose à la suppression de la chirurgie ambulatoire, qu'elle soit gastrique, ophtalmique ou orthopédique.

Demande à l'Agence Régionale de Santé de revoir ses positions préjudiciables à la qualité de la couverture sanitaire du Sud-Est de la Creuse,

Exige que les engagements de création d'une antenne SMUR soient effectivement mis en œuvre.

Réaffirme sa confiance et sa reconnaissance au personnel du centre hospitalier, dont il mesure l'inquiétude et la souffrance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, adopte à son tour cette motion telle que rédigée ci-dessus.

- Joël RICHIN signale que les pêcheries de Chez Ruchon et du Montépioux auraient besoin de nettoyer.

- Bernard ALLOCHON dit qu'il en est de même pour celle de La Chaumette.

Il est décidé que le nettoyage des pêcheries et des abords de bassins sera programmé l'année prochaine.

- Madame le Maire informe ses collègues que suite à la dernière réunion du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant une demande de DETR 2017 à hauteur de 60% a été sollicitée par le syndicat pour l'achat d'ordinateurs.

L'école de Saint-Alpinien a demandé deux ordinateurs portables et deux vidéoprojecteurs, un ordinateur de bureau et deux écrans plats pour remplacer ceux qui sont maintenant anciens.

Le syndicat a également effectué une demande de subvention auprès de Michel VERGNIER, Député de la Creuse.

**Les conseillers n'ayant plus de question la séance est levée à 22h00.**